



CONSEIL COMMUNAL CHÉSÉRÈX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 juin 2026

Francis Baud, Président, déclare la séance ouverte

Membres présents : 32

Membres excusés : 8

Membres absents : 0

Total membres : 40

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est la suivant :

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis No 50/2026 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2025
5. Préavis No 51/2026 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025
6. Préavis No 52/2026 : Rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031
7. Divers.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec une abstention.

2. Communications du bureau

Francis Baud, Président, passe en revue la législature en remerciant chaque conseiller pour son travail, notamment pour des rapports de qualité – il nomme tout particulièrement les commissions des finances et de gestion. Les membres de la Municipalité et ceux du bureau sont également remerciés pour leur présence ainsi que la secrétaire qui a œuvré à ce poste depuis 1998 et qui cède sa place à une nouvelle secrétaire/conseillère. Il est heureux d'avoir pu œuvrer pour la commune notamment en apportant ses connaissances du numérique. Il va tenter une reconversion en se présentant en 2027 comme député au Grand Conseil et par là en représentant notre région au niveau du Canton. François Mathey, vice-président, prendra sa place en tous cas pour une année.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Résume ainsi la situation financière de la commune : il n'y a pas de grandes différences dans les finances, si ce n'est que des paiements importants sont encore à venir. Rien d'alarmant pour le moment ! Les rentrées d'impôts se tiennent par rapport à l'année dernière. Au point de

vue des liquidités nous avons au CCP 4,5 millions, mais certains paiements aux associations intercommunales sont à venir et le solde à ce jour se monterait à environ CHF 450'000.-

- Depuis mi-août nous accueillons un nouvel apprenti pour 3 ans, auquel nous souhaitons plein succès : il s'agit de Joachim Page. Pour ce qui est de Quentin Pinel il a bien réussi ses examens et travaille encore pour la commune ces prochains mois.

Patrick Barras, Municipal :

- Rapporte que la police signale des tentatives d'infractions dans le district et appelle à la prudence. Il prie les conseillers de ne pas lui téléphoner mais d'utiliser le 117.

Yvan Laurent, Municipal :

- Les sources de la Florettaz ont été inaugurées avant-hier en présence de 70 personnes. Ce projet avait débuté en 2015. L'eau captée dans une zone plus haut est acheminée par simple dénivelé sans nécessiter de pompes ou d'énergie mécanique. Le résultat est l'obtention de 100l/minute, qui peut aller par un système de pompage, jusqu'à 600 l/minute en cas de besoin.
- L'antenne Swisscom a été mise en fonction quelques jours après notre dernier conseil de mars 2026.
- Nous allons attaquer les travaux à la piscine pour mettre des filtres à charbons. Par ailleurs, depuis quelques temps il y a des problèmes d'infiltrations à la marquise. Là aussi, des travaux seront entrepris.

Pascal Steimer, Municipal :

- Extension du CAD pour lequel les conseillers avaient voté un crédit ajouté d'un amendement pour compléter et inclure l'Auberge des Platanes. Nous en sommes à CHF 1'167'440.- CHF c'est-à-dire un dépassement de CHF 94'000.- Ce dépassement est dû aux changements en cours de route pour améliorer le projet (récupération de la chaleur dégagée par les congélateurs). Le gros de ce dépassement est dû au fait que nous avons dû changer l'alimentation électrique : au départ nous avions prévu 2 petites pompes à chaleur, mais nous avons remarqué dès le début qu'une seule grosse pompe serait plus efficace. Une extension de l'alimentation électrique a donc été nécessaire et a augmenté le prix final ! Nous avons également enlevé les citernes à mazout.
- Le raccordement de notre STEP conjointement avec la commune de Gingins, avance. Nous avons fait des appels d'offre et 7 entreprises ont répondu. Nous avons opté pour un devis de CHF 700'000.- qui a été baissé à CHF 500'000.- On aimerait pouvoir commencer les travaux cet automne.
- L'Auberge : pas de changement. Le dossier est aux mains du CDAP (Cours de Droit Administratif et Public) qui va déterminer le démarrage des travaux.

4. Préavis No 50/2026 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2025

Avant de donner la parole au rapporteur de la commission de gestion, Monique Locatelli, Syndique, désire corriger quelques montants dans le préavis.

P. 4 : sous « Domaines et Bâtiments » corriger le montant de CHF 187'000.00 en CHF 177'000.00.

P. 4 : sous « Travaux » corriger le libellé du compte de bilan à 92.080.45 ainsi que le Fonds de réserve, à 92.082.05. Ces corrections n'impactent en rien les finances.

Antonello Francescato rapporte pour la commission de gestion.

Il ajoute les commentaires suivants :

- Sur les graphiques on peut voir l'évolution des impôts encaissés, et cette année au moment de la révision, les impôts représentaient uniquement de 86,46 % des contribuables. Donc, un peu plus de retard que d'habitude.

- En ce qui concerne la péréquation financière, nous payons beaucoup mais c'est toujours proportionné aux rentrées fiscales.
- En 2026, le seul poste qui reste à amortir est le bâtiment multifonctions, l'étude pour la transformation de l'auberge communale et la transformation de la parcelle des Grands Vignes.

Remarque :

Philippe Widmer, Conseiller, n'a rien vu dans le rapport sur la détermination de la marge d'autofinancement qui est un critère très important.

Antonello Francescato, Conseiller, répond qu'il n'a reçu ce rapport que plus tard, mais qu'il sera donc disponible en ligne.

Monique Locatelli, Syndique, ajoute qu'au moment de la rédaction du préavis, les chiffres n'avaient pas été donnés par le fiduciaire.

Vote : le préavis No 50/2026 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 51/2026 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2025

Avant de procéder à la suite de la réunion, Francis Baud, Président, demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de ceux qui sont décédés en 2025.

Le rapport de la commission des finances est lu et expliqué par Nicolas Schwab, Conseiller.

- Treize préavis ont été traités, donc plus de projets que d'autres années, ce qui prouve le dynamisme de notre village. Par contre, il n'y a pas eu de grosses nouvelles constructions et plutôt des ralentissements dans l'installation des panneaux solaires et de chauffage.

- En ce qui concerne le nombre d'habitants : les forces vives sont de 33 %.

- Les places de parc sont bien parties, il y a un projet de faire quelques boxes supplémentaires dans le sous-sol du bâtiment multifonctions.

- Nicolas Schwab, conseiller, mentionne la bonne entente et la compétence des employés communaux toujours prêts à intervenir en cas de besoin.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : Le préavis No 51/2026 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 52/2026 : Rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031

Philippe Widmer, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Laurent Prélaz, Conseiller, se réfère au rapport de la commission et particulièrement à la question de la rémunération de la partie fixe et variable. A-t-on une idée de la partie variable ?

Monique Locatelli, Syndique, répond que la Municipalité s'occupe des vacances deux fois/an mais ne peut donner des chiffres précis.

Laurent Prélaz, Conseiller, demande si l'affiliation à une caisse LPP est un avantage pour la Municipalité ou si c'est une obligation légale.

Monique Locatelli, Syndique, répond que c'est une affiliation qui est maintenant suggérée – voire fortement conseillée – et qui est en train de se mettre en place dans de communes. Il s'agit d'une LPP sur cette partie de travail accessoire.

Antonello Francescato, Conseiller, estime qu'il faudrait voter séparément sur la question. L'affiliation devrait faire partie d'un préavis séparé. Il s'est renseigné sur les affiliations d'autres communes. Quant aux jetons de présences, cette rémunération fait partie du salaire déterminant au niveau fiscal et demande si l'AVS est prise. Il propose à la prochaine législature de considérer ce point.

Antonello Francescato, Conseiller, propose une motion pour un vote séparé : 1) pour la rémunération, 2) pour la LPP.

Vote sur la motion : la motion est soumise aux conseillers qui l'approuvent à la majorité.

Le préavis est donc proposé en 2 votes séparés :

- 1) Vote pour l'introduction de la LPP : 10 Oui, 3 Non, 19 abstentions. Le point du préavis concernant la LPP est accepté à la majorité.
- 2) Vote pour le préavis (rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031) : accepté à la majorité

7. Rapport des délégués aux associations intercommunales

- AIAB : pas de séance, la dernière séance de la législature aura lieu mardi 16 juin.

- AEE : Tatiana Alder

Le président ainsi que la secrétaire ne se représentent pas pour la nouvelle législature, ils démissionnent de leur poste au 30.06.2026. L'assermentation de l'AEE aura lieu le 22 juin 2026 à 18h00 au BoResto.

Communications du CoDir : 117 collaborateurs. La réorganisation en interne est terminée. Les tâches RH ont été reprises en 2024 et la gestion des salaires en 2026.

Un boursier a été engagé en 2025 et la mise en place du MCH2 s'est faite à ce moment-là.

Les accueils-vacances peuvent s'ouvrir à 72 enfants dans deux structures durant les vacances de printemps, été et automne : 5 semaines en 2025, et 6 en 2026.

Dès la rentrée 2025, la Rippe accueille 24 places de plus durant la pause de midi.

Un appel d'offre pour les transports publics a été réalisé. C'est la société Rochat Transport qui a été choisie.

Un nouveau directeur entrera en fonction dès le 1^{er} août 2026.

Rénovation et agrandissement de la crèche « La Galiote » à Eysins. Celle-ci doublera sa capacité d'accueil dès mars 2027.

Reprise de la gestion du jardin d'enfant « Les Petits Soleils » à Crassier, dès la rentrée 2026.

Monsieur Jean-Frédéric Favre est le nouveau directeur dès le 1^{er} avril 2026. Il a été durant 22 ans professeur de gymnastique, ensuite médiateur scolaire et doyen depuis 2012.

Préavis 19 : comptes acceptés à l'unanimité.

Préavis 20 : Révision de la politique tarifaire du Réseau Asse et Boiron : après quelques discussions, il a été accepté avec 15 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

Le postulat déposé par Mme Virginie Otto, concernant une demande d'étude de l'impact d'un changement d'horaire de l'établissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) a été accepté.

- SDIS : Alexandre Bory

La Quinquennale du SDIS Nyon-Dôle se tiendra le samedi 20 juin sur la Place Perdtemps de 10h30 à 15h30. C'est un événement gratuit qui permet au public de découvrir le travail des sapeurs-pompiers à travers des démonstrations et des ateliers interactifs.

- ORPC : Yvan Laurent, municipal

Un postulat a été déposé et sera traité lors de la prochaine législature.

SIECGE : 2 préavis ont été déposés, l'un pour le remplacement d'une conduite défectueuse et le deuxième pour le traitement des eaux du PDDE (Plan Directeur de la Distribution des Eaux) qui regroupe Nyon,

- GROUPEMENT FORESTIER : pas de séance.

8. Divers

Francis Baud, Président, annonce qu'il a reçu juste avant la séance la transmission d'un postulat par Wilson Favre, Conseiller, qu'il lit à l'assemblée. Il cède ensuite la parole à la Municipalité.

Patrick Barras, Municipal, est très étonné par cette demande. Il ajoute que Wilson Favre n'est – à nouveau - pas présent ce soir. Il s'étonne que ce conseiller remette en question les dossiers de l'étude qui a été faite. Le Conseil communal a eu à deux reprises l'occasion de travailler sur ce point. Il demande de rejeter cette demande.

Monsieur Michel Lüscher, Conseiller, approuve la décision de Patrick Barras, de ne pas entrer en matière.

Marie Claude Polglaze, Conseillère, estime que la demande de Wilson Favre est douteuse sur la forme, et ajoute que nous avons déjà voté ce point. De plus, les commissions ont fait leur travail. Donc sa demande de recevoir les documents arrive trop tard.

Fabienne Lacôte, secrétaire municipale, ajoute que Wilson Favre a demandé les documents une fois que le préavis avait déjà été accepté.

Selon François Mathey, Conseiller, ce postulat signifie que pour chaque préavis, on devrait produire une masse d'informations. Or, les informations ont été données et étudiées par les diverses commissions. La demande de Wilson Favre est incohérente.

Francis Baud, Président, rappelle les divers points que Wilson Favre a mentionné dans son postulat :

1. *Examiner dans quelles mesure les études externes utilisées à l'appui de projets d'investissements majeurs répondent aux besoins d'information du Conseil communal ;*
2. *Identifier les bonnes pratiques permettant d'assurer la transparence des hypothèses, des données utilisées et des méthodologies retenues ;*
3. *Présenter au Conseil communal un rapport formulant, le cas échéant des recommandations pour les futurs projets d'importance comparable ;*
4. *Evaluer les procédures de transmission des études et rapports externes au Conseil communal afin de garantir un accès rapide, complet et transparent aux documents nécessaires à l'exercice de son mandat.*

Vote : le postulat est refusé. (9 non, 3 abstentions)

Laurent Prélaz, Conseiller, demande qu'il soit possible de recevoir les documents pour le conseil UNE semaine avant. Il propose que tout soit décalé au vendredi soir avant le jeudi de la séance.

Francis Baud, rappelle que les rapports étaient – avant l'arrivée du numérique – disponibles le soir même de la séance. Maintenant, on fait au plus vite mais apparemment ce n'est pas suffisant.

Monique Locatelli, Syndique, prend compte de la demande mais rappelle que certains chiffres ne sont pas disponibles à temps par le fiduciaire.

François Mathey, Conseiller, rappelle que nous avons un règlement communal est qu'il peut être modifié à ce sujet.

Philippe Widmer, Conseiller, ajoute qu'un rapport peut être signé par une seule personne et envoyé en l'état en attendant que les autres conseillers le signent.

Christian Piaget, Conseiller, regrette que les rapports soient envoyés ensemble. Dans le cas de la commission des finances, leur rapport était déjà prêt bien avant les temps. Il s'agit d'avoir une meilleure coordination entre les commissions.

Vote : pour recevoir les rapports au moins une semaine ouvrable avant la séance.

9 oui, 3 non, 20 abstentions.

Francis Baud, Président, rappelle qu'un préavis pour une modification du règlement devra être écrit pour la nouvelle législature.

Patrick Barras, Municipal, termine cette séance en remerciant tous ceux qui ont œuvré pour la commune et qui nous quittent ce mois. Monique Locatelli, Yvan Laurent et Pascal Steimer.

Il ajoute que ces trois municipaux sont entrés en fonction en 2015 et ont réussi à mener à bien d'importants projets : contrôle des séparatifs avec de l'entretien régulier, projet de l'Auberge – même s'il n'est pas terminé, remplacement de la STEP, bâtiment multifonctions, en Coty, diverses améliorations, antenne Swisscom, travaux intercommunaux, etc. Il ajoute que beaucoup de travail se fait dans l'ombre et n'est pas connu de tous. Il remercie Monique pour sa constance et sa sagesse. Elle a réussi à encadrer sa « troupe » avec chaleur et bienveillance !

Francis Baud, président, lève la séance à 22h et remercie à nouveau les conseillers pour leur travail.

La soirée se termine avec la dernière verrée de la législature.

Le Président :



Francis Baud



La secrétaire :



Lilly Steimer